

## Environnement

### Déchets ménagers : ce qui change le 7 janvier pour les communes de l'Arc mosellan

Au 1er janvier, la communauté de communes de l'Arc mosellan prend la main sur la collecte des déchets ménagers. Ce passage en régie s'accompagne de changements importants. Au nom de la maîtrise des coûts.

Le 18/12/2018 à 07:00



Les économies réalisées sur le nombre de ramassages permettront d'amortir les futures hausses des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers. Et aussi d'investir si nécessaire. Photo RL

#### Une collecte hebdomadaire pour tous **VRAI**

C'est le principal changement à retenir, du moins pour ce qui relève de la poubelle des déchets ménagers. Cela sera particulièrement notoire pour Bousse, Guénange, Bertrange, Stuckange, Distroff, Metzervisse, Inglande, Oudrenne et Kœnigsmacker, qui bénéficiaient de deux levées par semaine. « Deux collectes par semaine, c'est du "sur service". Nous nous alignons sur ce qui se fait dans la majeure partie des secteurs périurbains et ruraux comme le nôtre », relève Pierre Libes, responsable du service prévention des déchets à la CCAM.

Une dérogation toutefois : le quartier République à Guénange, bénéficiera de deux levées hebdomadaires jusqu'à la mise en service des conteneurs enterrés (ce qui sera fait courant 2019).

#### La poubelle de tri tous les 15 jours **VRAI**

Les sacs transparents seront collectés une fois par quinzaine, ce qui ne veut pas dire qu'il faudra faire relâche. Au contraire : l'idée est d'amener les foyers à mieux trier et à recourir à des alternatives. Comme, par exemple, déposer systématiquement vos contenants en verre ou les papiers et cartons dans les conteneurs disséminés sur le territoire.

Si vous n'êtes pas encore équipé d'un composteur, c'est le moment ou jamais de vous convertir : en plus des épiluchures, il vous permettra par exemple de vous débarrasser des papiers d'emballage. « Nous mènerons une campagne pour promouvoir le compostage dans le courant de l'année », propose Pierre Libes. Des bacs seront proposés à la vente à des tarifs préférentiels. À suivre et en attendant, à méditer.

**Les encombrants à la déchetterie VRAI mais...**

« L'outil pour se débarrasser des objets volumineux dont on ne veut plus, c'est la déchetterie », insiste Pierre Libes. En conséquence, le ramassage des encombrants en porte à porte n'existera plus. Sauf pour les personnes âgées (plus de 80 ans) et les personnes en situation de handicap. Sur rendez-vous uniquement.

**Moins de ramassages, c'est moins de taxe à l'arrivée... FAUX**

Malheureusement, le lien de cause à effet n'est pas établi. Il est même illusoire de croire que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères baissera un jour. Au mieux, la collectivité peut amortir les hausses à venir (frais de carburants, salaires, taxes environnementales, etc.) en maîtrisant les coûts au mieux. C'est ce qu'elle fait aujourd'hui avec les nouvelles mesures mises en place. Cet aspect sera encore plus vrai dans les années à venir. D'où la volonté d'amener lentement les administrés vers ce que l'on nomme la tarification à la pesée. Ce cap est fixé à 2022.

C. F.